

Céline Borello, Du Désert au Royaume. Parole publique et écriture protestante (1765-1788).  
Édition critique du Vieux Cévenol et de sermons de Rabaut Saint-Étienne

Préface de Philippe Joutard

Paris, Honoré Champion, coll. « Vie des Huguenots, 65 », 2013, 408 p.

Daniel Vidal

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/assr/25870>

DOI : 10.4000/assr.25870

ISSN : 1777-5825

**Éditeur**

Éditions de l'EHESS

**Édition imprimée**

Date de publication : 31 décembre 2014

Pagination : 150

ISBN : 978-2-7132-2467-6

ISSN : 0335-5985

**Référence électronique**

Daniel Vidal, « Céline Borello, Du Désert au Royaume. Parole publique et écriture protestante (1765-1788). Édition critique du Vieux Cévenol et de sermons de Rabaut Saint-Étienne », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 168 | 2014, mis en ligne le 07 avril 2015, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/assr/25870> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/assr.25870>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

© Archives de sciences sociales des religions

---

# Céline Borello, Du Désert au Royaume. Parole publique et écriture protestante (1765-1788). Édition critique du Vieux Cévenol et de sermons de Rabaut Saint-Étienne

Préface de Philippe Joutard

Paris, Honoré Champion, coll. « Vie des Huguenots, 65 », 2013, 408 p.

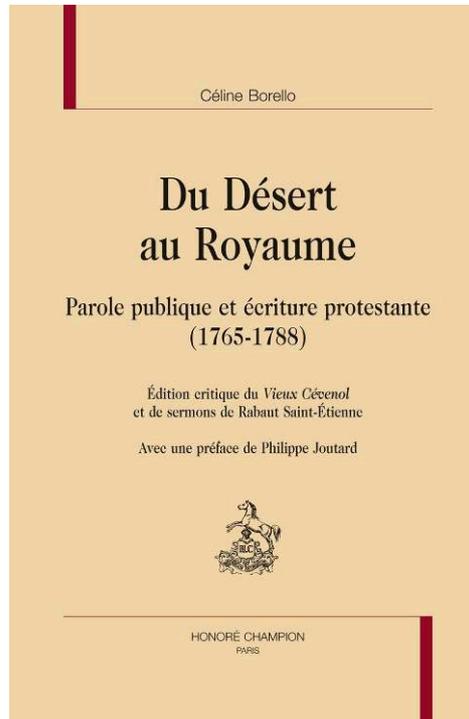
Daniel Vidal

---

## RÉFÉRENCE

Céline Borello, Du Désert au Royaume. Parole publique et écriture protestante (1765-1788). Édition critique du Vieux Cévenol et de sermons de Rabaut Saint-Étienne, Préface de Philippe Joutard, Paris, Honoré Champion, coll. « Vie des Huguenots, 65 », 2013, 408 p.

- 1 De la prédication protestante à l'intervention dans le champ politique, de la « révélation » à la Révolution, est-il au XVIII<sup>e</sup> siècle, une transition naturelle, qui autorise le maintien d'un argumentaire et d'une stratégie discursive identiques ? Doit-on au contraire adapter à chaque public – « fidèles » ou « citoyens » – un langage particulier ? L'analyse présentée par Céline Borello de la personnalité et de l'œuvre multiple de Jean-Paul Rabaut, dit Rabaut Saint-Étienne (1743-1793), permet d'apporter en partie réponse à la question de la relation entre énoncé politique et énoncé « sacré », entre écriture à raison sociale, et écriture religieuse. De ce point de vue, Rabaut est une personnalité attachante. Pasteur en terres languedociennes de 1762 à 1780 – dans le prolongement de la mission pastorale de son père – homme politique, député à la Constituante, conventionnel, girondin, guillotiné en 1793, il conduit une double carrière de prédicant au « Second Désert », et d'acteur politique qui le mène aux plus hautes responsabilités du pouvoir. En témoignent ses écrits et ses prises de position dans les débats concernant notamment la question, centrale pour les Réformés, de la tolérance – et ses prêches, que C. Borello étudie et commente à partir de l'hypothèse implicite d'une continuité d'écriture. Une remarque s'impose d'emblée. Peut-on décider d'une parole, ou d'une écriture « protestantes », qui tiendraient leur singularité de leur ancrage confessionnel ? Si l'on peut, à la rigueur et sous de multiples réserves, parler d'un art ou plus généralement d'une esthétique protestante, il en va autrement d'une écriture ou d'une « parole ». Il demeure que la singularité de Rabaut réside en ce partage entre deux publics : le réseau proprement politique, et les assemblées de fidèles. Homme de double « jeu », Rabaut fut-il de double parole, ou d'une seule ? D'écriture seule, ou double ?
- 2 De ses écrits « sociétaux », destinés à un large public, Céline Borello retient un ouvrage qui se situe à la confluence du conte et du roman historique, *Le Vieux Cévenol*, dont elle propose une très riche édition critique, et dont la première publication en 1779 sera suivie de plusieurs autres, en 1784, 1788, et jusqu'au cœur du XIX<sup>e</sup> siècle. La vie du personnage central, mort centenaire en 1774, témoigne de toutes les infortunes et autres infamies dont ont été victimes les communautés protestantes depuis l'édit révocatoire de Nantes jusqu'aux premiers frémissements d'une politique de tolérance. On pourrait craindre une écriture de lamentations et de protestations morales, dans ce qui apparaît comme une fresque historico-sociale fertile en rebondissements de situations et tourments de corps et d'âme, et donc une lecture somme toute convenue d'un drame vécu par un héros emblématique. Il n'en est rien, et le lecteur d'aujourd'hui peut encore prendre quelque plaisir à ce roman où le lyrisme et le sentimentalisme n'oblitérent pas les intentions politiques. C'est bien parce que l'ouvrage se veut



« symbole du protestantisme souffrant » à travers les destinées de plusieurs générations de réformés, qu'il est en mesure de proposer explicitement un projet de société. L'écriture ici est de même raison : accusatoire, elle est aussitôt prédictive. Le témoignage et son issue politique vont de pair. Ainsi en va-t-il, en effet, de toute enquête, qui peut qualifier cette écriture de l'histoire. Une écriture qu'on pourrait dire performative, qui engage l'action à partir de son dire. Témoigner, fût-ce par roman interposé, c'est aussitôt proposer une issue aux malheurs du temps. L'auteur dit « écriture de conviction », capable alors d'intervenir dans le champ des lois et institutions sociales. Et participant ainsi, et selon sa propre rigueur, aux débats et défis des Lumières.

- 3 Rabaut peut en effet, et sans forcer la mesure, en appeler, expressément ou par implicite, à Condorcet, Locke, La Beaumelle, Beccaria, Rousseau, Diderot, etc. : s'il ne s'engage pas pleinement dans l'opération bouleversante des Lumières, dont il ne partage pas la « pensée philosophique », et s'il est assez éloigné, dans son plaidoyer pour la « tolérance », de la radicalité de Voltaire, que l'auteur qualifie de « cynique et distanciée », c'est moins sans doute par quelque réticence morale, que par opportunité politique. L'essentiel n'est pas tant, de son point de vue, de polémiquer sur la place du religieux dans la gestion de l'État, que de garantir à la communauté Réformée le droit d'exercer librement le culte public, de recouvrer ses droits civils et civiques, et, pour chacun de ses membres, d'être reconnu comme citoyen à part entière. « Reconnus citoyens, nous irons à la cadence commune » écrit Rabaut dans une « Lettre-rapport » en 1788. Pierre Bayle et sa revendication du « droit de la conscience errante » est sa figure de référence, l'ironie mordante en moins, la finalisation politique en plus. Comme le philosophe de Rotterdam, Rabaut « prend en compte la foi » et tient pour essentielle « la diversité des opinions ». En 1787, l'édit appelé de « Tolérance » vient clore une décennie de débats auxquels Rabaut prit part prépondérante. On sait par ailleurs, et l'auteur le rappelle opportunément, qu'il récusait le terme de « tolérance », ce regard compatissant du dominant sur le différent – quand il serait plus juste de proclamer le droit à l'indifférence. Mais cela sera l'objet de polémiques pour temps futurs. L'essentiel demeure ici cette passion du « contrat social », ce pacte réciproque qui doit lier le souverain à ses sujets, et dont l'édit est aux yeux de Rabaut l'une des réalisations nécessaire et insuffisante. Rien de ce qui peut mettre en péril ce pacte n'est acceptable. L'exécration des violences camisardes, que partage Rabaut avec la quasi-totalité de l'institution protestante en recomposition, tient plus sans doute au risque qu'elles ont fait courir au contrat politique, qu'à la transgression de foi qu'elles auraient pu opérer.
- 4 De la parole « politique » à la parole, et l'écriture, « religieuses », retrouve-t-on une même disposition à polémique et débat ? Au-delà de la différence évidente des thématiques et des enjeux entre roman critique ou plaidoyers sur les droits sociaux, et prédications au désert, observe-t-on ce que l'auteur appelle un « glissement de la parole » tel que le modèle de l'énonciation serait reconduit de l'un à l'autre des publics concernés ? Les prédications retenues dans l'ouvrage confirment à l'évidence cette hypothèse. Dans les sermons sur « les devoirs des Sujets envers leur roi », ou sur « l'accord de la religion et des lois », non seulement la parole se déploie dans l'espace immédiat du politique, mais le « discours » se plie à la règle de la dispute et de la confrontation des thèses et des choix, jusqu'à ce que la meilleure disposition puisse être proposée, qui fasse décision. De même que le plaidoyer pour la tolérance a abouti à une formulation politique en deçà des premières exigences de Rabaut, de même les sermons

présentés par Céline Borello se construisent-ils sur les mêmes conditions d'énonciation : débat sur le sens des mots pour en dégager une signification médiane ou clairement raisonnée – ce que j'ai pu appeler dans P.-A. Fabre, P. Gruson, M. Leclerc-Olive (éd.), *Le Sujet Absolu*, Grenoble, Millon, 2007 p. 110-112 une « parole négociée ». Ce que Françoise Chevalier, dans son ouvrage sur la prédication protestante au XVII<sup>e</sup> siècle – *Prêcher sous l'Édit de Nantes* – assimile à un art du commentaire, toutes les possibilités d'un mot étant explorées dans un vaste mouvement rhétorique de l'élucidation. Là se tient véritablement le « lieu politique » de la parole, en cette injonction de complétude, qui vaut impératif d'interprétation pour une société d'écoute. M. Carbonnier-Burkard a ainsi raison de qualifier de « prédication laïque » les prêches des prédicants en ce *Premier Désert*.

- 5 Les prédications du *Second Désert*, dans lesquelles Rabaut « explique » l'Écriture à un large public de fidèles, se conforment-elles à ce modèle d'interprétation « négociée » ? Quand les prêches du XVII<sup>e</sup> se fondaient sur le débat du sens, et posaient donc l'incertitude au principe de l'argumentation, ouvrant le Texte de référence à son espace de liberté, les prédications du XVIII<sup>e</sup> posent l'évidence du sens comme fondement de l'énoncé. Discours affirmatif, qui clôt le débat par appel au « mystère » et au « miracle » de la lettre et de l'esprit des Évangiles. L'interprétation cède la place à la doctrine, loin d'une inscription dans l'ordre du politique et de la société d'écoute, mais tout entière soumise à une passion de certitude, refermant le Texte sur lui-même. D'une parole du *Premier Désert* adressée à la « société » des fidèles, la prédication du *Second Désert* s'avère parole adressée à une « communauté » repliée sur une identité à restaurer. Les sermons anonymes prononcés par exemple dans les années 1660 à Fons-outre-Gardon ou Aigues-Mortes observent la règle de la négociation du sens. Ce n'est qu'après avoir comparé l'ensemble des significations possibles de tel ou tel moment de l'Écriture, que le prédicant propose un sens ultime, qui sera dit « vérité », cet accomplissement du parcours interprétatif. Le sermon du XVIII<sup>e</sup> est moins interprétatif qu'affirmatif, travail de clôture du sens sur son évidence, en quoi l'on reconnaît la pensée doctrinaire. Ainsi de sermons du pasteur Combes, en Hautes-Cévennes et Vivarais (années 1720), ou des pasteurs Gabriac, Noguier ou Defferre en Cévennes et Vivarais (années 1760). En un siècle, la prédication bascule d'un versant politique et « sociétal » à un versant communautaire. Les sermons de J.-P. Rabaut non explicitement politiques et revendiqués comme tels, forment un ensemble de prédications à fonction moralisante ou/et reproductrice de la « communauté » protestante : sermons sur l'amour divin, la sagesse chrétienne, la colère, les fruits de l'esprit, l'éducation, la médisance, l'honnêteté, etc. De la morale avant toutes choses, comme impératif nécessaire, seul capable de restaurer une identité naufragée et en butte à d'impitoyables interdits. Rabaut Saint-Étienne serait alors ce pasteur de double parole. L'une proclamée, sous forme de « roman » ou d'interventions publiques, au centre du jeu politique – toute une société conviée à l'écouter et à en débattre. L'autre, énoncée au plus profond d'un monde huguenot replié sur lui-même – toute une « communauté » invitée dès lors à l'entendre et à lui obéir.